

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 16-113-1906 chargeant provisoirement M. Rizzo de la direction des Travaux Publics.

n° 16-113-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 mars 1906

Numéro JO  
n° 113 du 01/04/1906

Date du numéro  
1 avril 1906

### VISAS

Le gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, officier de Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

**Vu** le départ pour la France, en congé administratif de M Amoureux, chef du Service des Travaux Publics de la Colonie ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Rizzo, Commis auxiliaire des Travaux Publics, est chargé provisoirement, de la direction des Travaux Publics.

#### Art. 2

— M. Rizzo. sera également chargé du Magasin des Travaux Publics et touchera, en cette qualité l'indemnité de 480 francs prévue au Budget Local.

#### Art. 3

— La présente décision qui aura son effet à compter du 24 mars 1906, Sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**ORMIERES.**